



## Communiqué de presse

# Liste rouge 2007 des espèces menacées : la France en première ligne au niveau mondial

- 12 septembre 2007 -

**D'après les données publiées aujourd'hui par la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, la France se situe parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées au niveau mondial. Cette situation est principalement due aux espèces présentes dans ses collectivités d'outre-mer, qui abritent une très forte biodiversité.**

Avec 641 espèces mondialement menacées présentes sur son territoire, la France a une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité qui frappe la planète. Elle se situe parmi les 10 pays les plus concernés par ce phénomène avec l'Equateur, les USA, la Malaisie, l'Indonésie, le Mexique, la Chine, le Brésil, l'Australie et la Colombie. Les principales menaces pesant sur les espèces sont la dégradation des milieux naturels, la surexploitation, et l'introduction d'espèces envahissantes.

Ce sont les collectivités françaises d'outre-mer, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en tête, qui placent la France dans cette position. Elles sont en effet quasiment toutes situées dans des points chauds de la biodiversité mondiale, c'est-à-dire des régions très riches en espèces mais ayant perdu au moins 70% de leurs habitats naturels originels (Caraïbes, Océan Indien, Polynésie-Micronésie, Nouvelle-Calédonie). De nombreuses espèces menacées sont également présentes en Guyane et dans les Terres australes et antarctiques françaises.

Dans le contexte européen, la France métropolitaine apparaît comme le 4<sup>ème</sup> pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (124) avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Tout comme pour les collectivités d'outre-mer, cette situation est à corréliser avec la richesse biologique de ces pays localisés en Méditerranée, autre point chaud de la biodiversité mondiale.

Afin de disposer d'un inventaire plus précis des espèces menacées en France, le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle ont lancé en juin 2007 l'élaboration d'une Liste rouge nationale conforme aux critères de l'UICN (cf. présentation ci-jointe).

La France porte ainsi une responsabilité de premier plan aux niveaux mondial et européen pour enrayer l'extinction de la biodiversité d'ici 2010. Pour répondre à cet engagement, pris dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, elle a lancé depuis 2005 sa Stratégie nationale pour la biodiversité, dont la mise en œuvre est encore partielle et insuffisante.

Elle doit donc renforcer d'urgence son action au niveau national (plans de protection des espèces menacées, développement des aires protégées et du réseau écologique national, réduction des impacts des politiques agricoles et d'aménagement...) et international (application des accords internationaux, coopération avec les pays du Sud...). Les décisions qui seront prises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement sont à ce titre particulièrement attendues. Il est indispensable qu'elles donnent une nouvelle ambition à la protection de la biodiversité, à la hauteur des enjeux présents en France.

### Contacts :

Sébastien Moncorps, Directeur, 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29

Florian Kirchner, Chargé de mission « espèces », 01 40 79 48 09 / 06 89 29 72 89

## Une Liste rouge des espèces menacées en France pour 2010

**Le Comité français de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) se sont associés pour la réalisation de ce projet mobilisateur et participatif, qui dressera le premier bilan de l'état des espèces vivant en France métropolitaine et d'outre-mer.**

### Pourquoi une Liste rouge pour la France ?

La Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à différents critères précis.

La France s'est engagée, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, à stopper l'érosion de la biodiversité sur son territoire d'ici 2010. Dans ce contexte, la Liste rouge a été retenue comme indicateur de référence pour suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces. Elle permettra de mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

Les deux livres rouges de la faune et de la flore dont dispose la France ont aujourd'hui plus de 10 ans et leurs données méritent d'être actualisées. De plus, tous deux ont été réalisés selon une méthodologie inspirée des critères de l'UICN qui n'est plus en vigueur, et uniquement pour les espèces présentes en métropole.

### Un projet participatif pour la Liste rouge nationale

Etabli conformément aux critères de référence de l'UICN, ce projet de Liste rouge vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national. Il s'agit de réunir les meilleures informations disponibles et les données les plus récentes sur le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes.

La Liste rouge nationale se déclinera en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie...). Elle prendra la forme d'une base de données consultable en ligne avec moteur de recherche et régulièrement actualisée.

Son élaboration reposera sur l'expertise du réseau de spécialistes du Comité français de l'UICN et des scientifiques du MNHN. Elle se fera dans un cadre participatif associant étroitement les organisations disposant d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces en France.

La Liste rouge nationale constituera un inventaire de référence sur les espèces, elle permettra d'actualiser les données, d'identifier les priorités d'action et de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité en France. Les premiers chapitres attendus pour fin 2007 et début 2008 portent sur les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les mammifères de métropole et sur les oiseaux d'outre-mer. De nombreux autres chapitres seront mis en chantier dès 2008.

Contacts :

#### Comité français de l'UICN

Sébastien Moncorps, Directeur  
Tel. 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29  
[sebastien.moncorps@uicn.fr](mailto:sebastien.moncorps@uicn.fr)

Florian Kirchner, Chargé de mission "espèces"  
Tel. 01 40 79 48 09 / 06 89 29 72 89  
[florian.kirchner@uicn.fr](mailto:florian.kirchner@uicn.fr)

#### Muséum national d'Histoire naturelle

Jacques Trouvilliez, Directeur  
du Service du patrimoine naturel  
Tel. 01 40 79 32 57  
[trouvilliez@mnhn.fr](mailto:trouvilliez@mnhn.fr)

Patrick Haffner, Chargé de mission scientifique  
Tel. 01 40 79 31 62  
[haffner@mnhn.fr](mailto:haffner@mnhn.fr)